

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(art. L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales)

Décision
n° 2022-218

ATTRIBUTION D'AIDES A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Emmanuel RAT, Président de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye,
Vu le Code de l'énergie et notamment l'article D251-2 relatif à l'aide de l'Etat,
Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence
« Protection et mise en valeur de l'environnement »,
Vu la délibération n° 2020-164 du 20 octobre 2020 par laquelle le Conseil
communautaire lui accorde sa délégation pour attribuer des aides aux particuliers pour
l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sous conditions ;
Vu la délibération n°2022-185 du 25 octobre 2022 par laquelle le Conseil
communautaire affecte une nouvelle enveloppe budgétaire de 10 000 € destinée aux
particuliers faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, sous conditions ;
Vu le règlement d'attribution des aides pour l'acquisition d'un vélo à assistance
électrique,
Vu les dossiers présentés ci-dessous, et considérant que les dossiers sont complets
et conformes,

DÉCIDE d'attribuer les aides suivantes :

NOM PRENOM	COMMUNE	SUBVENTION
MICHAUX Nancy	CHATILLON SUR LOIRE	200,00€
DUPRE François	BRIARE	200,00€
DELORME Michèle	OUSSON-SUR-LOIRE	200,00€
BELK Béatrice	AUTRY-LE-CHATEL	200,00€
DENIS Marie Yvonne	BRIARE	200,00€
DENIS Philippe	BRIARE	200,00€
MATHIEU Françoise	BRIARE	200,00€
FINET Patricia	LA BUSSIÈRE	200,00€
FINET Albert	LA BUSSIÈRE	200,00€
JANIN Patricia	BEAULIEU-SUR-LOIRE	200,00€
MATHIEU Raymon	BRIARE	200,00€
DOUBRE Gilles	ADON	200,00€
COTTIN Géraldine	AUTRY-LE-CHATEL	200,00€
HAUTIN Mélanie	BEAULIEU-SUR-LOIRE	200,00€
HAUTIN Christophe	BEAULIEU-SUR-LOIRE	200,00€
SUARD Eric	CHATILLON-SUR-LOIRE	200,00€

DECIDE de procéder au mandatement de ces aides en un seul versement, par
mandat du budget principal au chapitre 204.

Pour extrait certifié conforme,
Le 13 décembre 2022
Le Président, Emmanuel RAT

